

PAYS ÉTRANGERS

Quelques pays de l'Amérique du Sud, au moyen du contrôle du change, accordent un traitement de préférence en fournissant les moyens de payer pour les catégories de marchandises dont le pays considère l'importation la plus nécessaire. Les importations des pays sterling et des états voisins sont favorisées en vertu des règlements du change argentin. Les articles considérés comme "premières nécessités" en provenance du Canada et des Etats-Unis peuvent être payés à un taux aussi bas que 3.73 pesos argentins au dollar américain. Sur les articles de "deuxième nécessité" et certaines marchandises soumises à des contingents, le taux du change est d'environ 4.23 pesos. Les automobiles, les instruments agricoles et quelques autres articles sont dans une catégorie d'importations sujette aux exportations correspondantes de l'Argentine à l'Amérique du Nord et dont le paiement peut être fait à raison de 4.50 pesos au dollar. Pour plusieurs articles, le change est mis aux enchères et coûte environ 4.95 pesos au dollar. Certaines marchandises sont placées dans une catégorie prohibée. Le 26 mai 1941, la Commission du Contrôle du change au Chili a autorisé l'importation d'une liste de marchandises essentielles au taux de 25 pesos au dollar comparativement au taux normal de 31 pesos. Un décret de la Colombie, en date du 8 avril 1940, établit un taux "officiel" ou comparativement bas lorsque les marchandises sont considérées de première nécessité. Trois autres catégories de marchandises sont établies par ordre de nécessité et le change pour les payer est émis à des primes différentes au-dessus du taux officiel. Le 29 mars 1941, le Venezuela établit deux groupes de commodités pour lesquels le change nécessaire à leur importation a été fixé à un taux "contrôlé" ou favorable, et un troisième à un "taux libre", lequel coûte 12 p.c. de plus. En vertu du contrôle du change tel que rétabli dans l'Equateur le 3 juin 1940, un permis d'importation est émis basé sur le capital et le volume antérieur de commerce de chaque importateur et, le 17 juillet 1941, il fut annoncé que les permis seraient limités aux articles indispensables tels que la farine, le saindoux, le papier à journal, les autocamions, le ciment, les drogues et certaines autres marchandises d'usage ordinaire. L'Uruguay permet des contingents mensuels de change à des pays en particulier et dont le montant est basé sur les exportations réciproques de l'Uruguay. Au Brésil, le contrôle des importations n'est pas sévère en raison des grandes réserves de change étranger. Le Mexique et le Pérou n'ont pas adopté de mesures pour contrôler le change.

PARTIE II.—STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES MARCHANDISES*

D'importants changements ont été apportés, dans la présente édition de l'Annuaire comparativement aux éditions antérieures à 1941, dans la disposition de la matière relative au commerce des marchandises. Les tableaux statistiques sont maintenant distribués dans le texte explicatif et analytique. Le résumé principal et les statistiques détaillées ont été établis d'après l'année civile pour la première fois en 1939 et les chiffres comparatifs de certaines périodes ont été reportés. On a tenté de maintenir la continuité des chiffres des éditions antérieures malgré l'absence de comparabilité qu'entraîne le changement de l'année fiscale à l'année civile. Les exportations d'or non monétaire qui figuraient autrefois dans toutes les statistiques des exportations en sont maintenant exclues, tel qu'il est expliqué en détail aux pp. 449-450.

* Les statistiques ont été révisées sous la direction de L. A. Kane, chef, Branche du Commerce Extérieur, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche publie le rapport annuel sur le Commerce du Canada et le Rapport Préliminaire condensé sur le commerce du Canada (annuel). Pour liste complète des publications de cette branche, voir chapitre XXVIII, section 1, sous l'en-tête "Commerce extérieur".